

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Septembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le dix septembre deux mil quatorze, vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – CHAZEL Violaine GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : THERMIDOR Sophie

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

SDE 03 – MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SDE 03 – compétence nouvelle : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques -, décide de transférer au SDE 03 la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides », de déléguer au Maire la faculté d'accorder des autorisations d'occupation du domaine public ou privé de la Commune et d'approuver le principe de la gratuité du stationnement durant deux années pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

PROJET DE REAMENAGEMENT DU SITE AREVA DE ST PRIEST LAPRUGNE

Le Conseil Municipal, considérant le souhait de la société AREVA de supprimer le barrage créé en 1980 pour regrouper l'ensemble des déchets (minerais, produits chimiques divers, ...) à la fin de l'exploitation d'une mine d'uranium sur le site de Saint Priest Laprugne dans la Loire, en le comblant et en procédant à la dérivation sur plusieurs centaines de mètres linéaires de la rivière Besbre, s'associe aux élus de la Montagne Bourbonnaise sur les inquiétudes liées aux conséquences de ce projet sur l'environnement et sur la santé humaine des populations riveraines du site et des personnels qui travailleront sur ce programme de travaux et demande à obtenir plus d'informations sur ce dossier.

COMMUNICATION

Le Conseil Municipal décide de reconduire la parution de la Lettre de Sorbier dès le mois d'octobre et celle du bulletin municipal en janvier 2015.

BAISSE DOTATIONS DE L'ETAT – SOUTIEN AMF

Le Conseil Municipal soutient les demandes de l'AMF :

- de réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- d'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- d'une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

ETUDE DE LA PROPOSITION DE VENTE DE L'ETANG DE LA CHARMEUSE

Le Conseil Municipal, vu la proposition de vente de l'étang de la Charmeuse par M. CHASTANG et après en avoir délibéré, décide de poursuivre l'étude de ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de procéder à un virement de crédits sur le budget « principal » 2014.

Fait à SORBIER, le 11 septembre 2014

Le Maire,
PUJOS Henri